

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 25 juin 2025

Service : Direction générale
Agent traitant : LGRA

Objet : Direction générale - Intercommunales et institutions tierces - Société de logement de service public "Le Foyer de la Région de Fléron" - Désignation d'un représentant de la Commune au sein du Comité d'attribution : décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

Notamment ses articles L1122-34 § 2 et L1523-11 à L1523-14 ;

Attendu que la Commune de Chaudfontaine est associée à la société de logement de service public « *Le Foyer de la Région de Fléron* » ;

Que ledit article L1122-34 § 2 stipule : « *Le conseil communal nomme les membres de toutes les commissions qui concernent l'administration de la commune ainsi que les représentants du Conseil communal dans les intercommunales et dans les autres personnes morales dont la commune est membre. Il peut retirer ces mandats.* » ;

Qu'il convient, sur cette base, de désigner le représentant de la Commune de Chaudfontaine au sein du Comité d'attribution de cette société de logement de service public ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article 1er

Monsieur Benoît LESPIRE, apparenté au MOUVEMENT REFORMATEUR, est désigné pour représenter la Commune de Chaudfontaine au sein du Comité d'attribution de la société de logement de service public « *Le Foyer de la Région de Fléron* ».

Article 2

Une copie de la présente résolution sera transmise à l'organisme cité en marge.